

**GROUPEMENT PILOTAGE DE LA PERFORMANCE**

Service Sécurité et Qualité de Vie en Service

## Fiche animateur

### **Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

- **Déroulé d'animation**

→ **Pour qui ?**

Une séance doit être réalisée à chaque équipe afin de toucher l'ensemble des SP dans les centres mixtes, au CTA-CODIS et les agents dans les services supports.

→ **Quand ?**

A 14h

→ **Durée ?**

15 min

→ **Objectifs de la séance :**

- Transmettre les procédures en place ;
- Echanger autour des problématiques de discriminations, violences, agissements sexistes, menaces et harcèlements;
- Partager les expériences et proposer des axes d'améliorations.

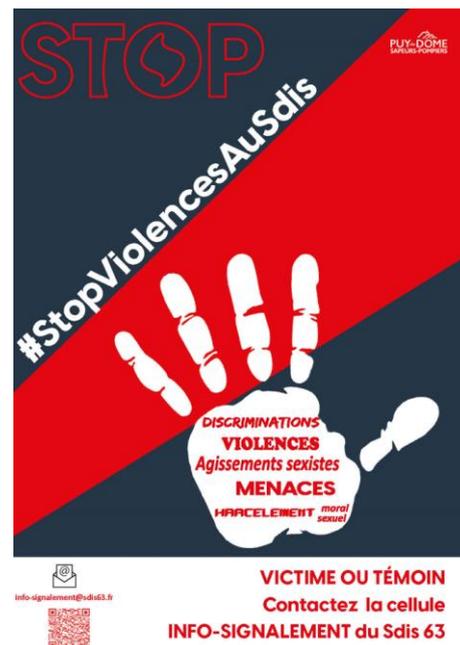
→ **Comment ?**

Avant :

- Faire une première lecture de la « fiche animateur » avec les contextes (réglementaires, RMLD).
- Compléter ce support par des expériences concrètes : incidents, bonnes pratiques, RETEX...
- Prendre connaissance des vidéos sur la thématique.
- Prendre connaissance du guide de Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes présent sur intranet : <https://intranet.sdis63.fr/category/organisation/reglements/>

Pendant :

- Présenter le concept du 1/4 d'heure sécurité à vos collègues et rappeler les objectifs, le contexte lié à la mise en place ;
- Parler clairement, haut et fort ;
- Veiller à ce que chacun participe et encourager les suggestions ;
- Dérouler l'animation :
  1. Présenter l'affiche « info signalement » et les vidéos « Discrimination/violences/harcèlement moral/harcèlement sexuel/agissements sexistes dans les SDIS Parlons-en ! » présentes sur ENASIS (<https://enasis.fr/course/view.php?id=2721> )
  2. Présenter la procédure de signalement (QR code sur l'affiche) et donner les coordonnées de la cellule de signalement : [info-signalement@sdis63.fr](mailto:info-signalement@sdis63.fr)
  3. Expliquer le rôle du RMLD (Référént Mixité Lutte contre les Discriminations) et donner son identité : LCL Sylvain CROUSEAUD.
- Vérifier que les messages sont compris.



Après :

- Faire signer la feuille de présence à chaque personne.
- Recueillir et synthétiser les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela.

- **Contexte**

Réglementaire et législatif :

- Article L 131-1 et suivants du code général de la fonction publique,
- Article L 135-6 du code général de la fonction publique,
- Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

En application de ce décret, le SDIS du Puy-de-Dôme a fait le choix d'internaliser le dispositif de signalement animé par des agents du SDIS 63 (le RMLD, la cheffe du service SQVS, la cheffe du service de médecine professionnelle et préventive du PSSM), qui bénéficient d'une formation adaptée. Une cellule de veille et de suivi dénommée cellule « info-signalement » a été créée pour recueillir les signalements des agents victimes ou témoins de ces actes et les orienter vers les professionnels compétents en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes.

Les **missions du RMLD** (Réfèrent Mixité Lutte contre les Discriminations) sont définies par l'article D 1424-20-4 du CGCT :

1. Informer et réaliser des actions de sensibilisation et de formation des agents et des sapeurs-pompiers volontaires ;
2. Conseiller les agents, sapeurs-pompiers volontaires et les services, sur des questions d'ordre général liées aux discriminations et à l'égalité professionnelle ainsi que sur des situations individuelles d'agents ou de sapeurs-pompiers volontaires victimes d'actes de discrimination. Le signalement par un agent ou par un sapeur-pompier volontaire s'estimant victime ou par un témoin est recueilli et traité dans le cadre du dispositif en place.
3. Réaliser un état des lieux des politiques de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations menées par le SDIS.
4. Participer à l'élaboration du rapport social unique.

- **Que peut-on voir sur l'affiche ?**

- Une main et un « stop » pour inciter à réduire les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
- Le QR code qui renvoi au formulaire de signalement, présent sur intranet
- L'incitation à contacter la cellule de signalement en cas de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (victime ou témoin): [info-signalement@sdis63.fr](mailto:info-signalement@sdis63.fr)



## Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Merci de retourner cette fiche au chef de centre puis au service SQVS :  
[sqvs@sdis63.fr](mailto:sqvs@sdis63.fr)

Date : .....

Nom, prénom de l'animateur : .....

Nom et prénom	Signature

Nom et prénom	Signature

Observations, idées d'améliorations...

